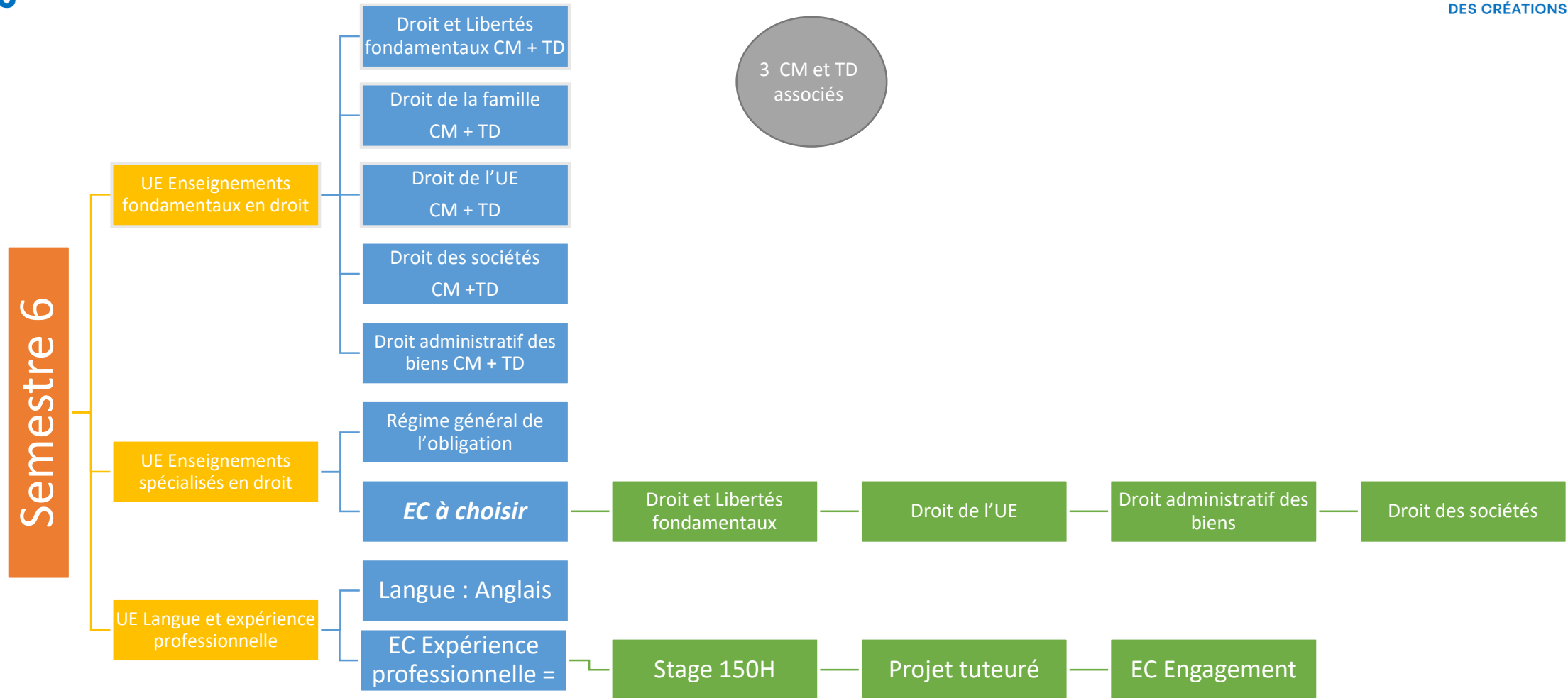


Licence 3 Droit S6





4. Présentation Direction Vie de Campus

5. Référents VSS

Je suis étudiant victime ou témoin direct de violence
à caractère sexiste ou sexuel, de discrimination, de harcèlement.

Je saisis la cellule d'écoute en écrivant à l'adresse
celluledecoute@univ-paris8.fr
Dans le corps du mail, j'indique mes coordonnées
et une brève description du signalement.

Je contacte le ou la référente VSS, harcèlement
et discrimination de mon UFR, institut ou école
doctorale qui, le cas échéant, m'oriente vers la
cellule d'écoute pour déposer mon signalement.

La cellule d'écoute accuse réception et propose
un rendez-vous pour recueillir le signalement.
Elle rédige un compte rendu et le fait signer.

Et / Ou

- Oriente vers les structures adéquates pour apporter un soutien psychologique, social, médical : association partenaire, dispositif d'urgence, conseil juridique, service social.
- Oriente vers les services de l'université pour assurer un accompagnement en accord avec la personne : service de médecine universitaire, direction de la vie de campus, direction de la composante.

- Saisit la direction de l'université pour la mise en œuvre :
- d'une mesure de protection,
 - d'une procédure administrative, disciplinaire ou judiciaire.

Adresses et contacts

<https://www.univ-paris8.fr/Discriminations-harcelement-et-violences-sexistes-et-sexuelles-VSS>

<https://www.women-safe.org/>

<https://www.lamaisondesfemmes.fr/>

referentesvss.ufr.droit@univ-paris8.fr

Vanessa Barbé, Pr Droit public

Isabelle Ta, MCF Droit privé



5. Présentations d'associations étudiantes

Présentations d'associations étudiantes

LYSIAS PARIS 8

LA CLINIQUE JURIDIQUE

KALLIA

LA TRIBUNE PARIS 8

JURISPHERE

LE POING LEVE

6. Des questions ?